



AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ACCORD DE BRANCHE

UNI-E-S, LES CHEMINOT-E-S DOIVENT ENCORE PESER SUR LES NÉGOCIATIONS !

**La Commission Mixte
Paritaire en charge de la
Négociation du volet
"Aménagement du Temps
de Travail" de la
Convention Collective de la
branche Ferroviaire s'est
tenue mardi 26 avril
2016.**

**Cette journée n'aura pas
permis de lever
l'obstruction du Patronat
à une véritable
négociation, cependant
Gouvernement et
Directions d'entreprises
mesurent la montée du
rapport de force.**

Les cheminots de la SNCF et des entreprises ferroviaires de droit privé, fortement mobilisés, ont appuyé les organisations syndicales en vue de défendre leurs conditions de vie et de travail. Si les chiffres de grévistes sont volontairement sous-estimés par la communication SNCF, en séance, le patronat mesure la construction du rapport de force.

L'entente et la collusion entre dirigeants d'entreprise, la complicité du Gouvernement sont évidentes.

Les cheminots en grève ont pris conscience des positions dogmatiques du patronat qui tente d'imposer un véritable recul social. Le texte patronal remis le 5 avril 2016, comme l'avant-projet de décret socle :

- vise la dégradation des conditions de vie et de travail des cheminots,
- réduirait le niveau de sécurité ferroviaire,
- détériorerait la santé des cheminots.

Le patronat refuse d'entendre l'aspiration des cheminots, soumis aux contraintes ferroviaires (travail 365j/365, 24h/24, déplacements, travaux en extérieur, garantir la sécurité...), à pouvoir partager des temps raisonnables avec leur famille.

Les représentants des cheminots unis et force de propositions.

Sur proposition de la CGT, l'ensemble des 7 organisations syndicales a remis une base revendicative unitaire de 28 pages au patronat. Loin de la surenchère, cette base exprime les réelles attentes des cheminots pour améliorer l'exercice de leurs métiers et leur donner la possibilité de faire un travail de qualité et sûr.

L'organisation patronale, verrouillée par sa méthode de décision anachronique, a souhaité interrompre la négociation évoquant la nécessité d'une concertation interne. Elle remettra ses réponses aux revendications des cheminots le 10 mai 2016. Il ne restera alors plus que le 19 mai puis les 1^{er} et 2 juin 2016 pour dates de négociation programmée.

L'élargissement et la montée de la mobilisation restent nécessaires pour l'obtention d'avancées sociales. La manifestation nationale du 10 mai 2016 sera le dernier avertissement. Sinon, patronat et gouvernement seraient responsables d'un durcissement du conflit pour créer un véritable espace de négociations.

**CHEMINOTES, CHEMINOTS, NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL
VALENT MIEUX QUE LEURS PETITS CALCULS ÉGOÏSTES !**

